



Objet trouvé - objet perdu : que faire ?

Objet trouvé - objet perdu : que faire ?

Plus de cinq cents objets sont déposés chaque année à l'Hôtel de police de Vélizy-Villacoublay. Lunettes, clés, téléphones, bijoux? des objets précieux qui attendent pourtant qu'on les réclame.

- **Vous avez trouvé un objet ?**

Venez le déposer à l'Hôtel de police. Détaillez les circonstances de votre découverte. Ces informations et précisions faciliteront les recherches.

- **Vous avez perdu un objet ?**

Présentez-vous à l'Hôtel de police avec une pièce d'identité (passeport, carte d'identité). Selon le bien réclamé, il est probable que l'on vous demande une preuve d'achat.

Que deviennent les objets non réclamés ?

Seulement 22% des biens confiés à l'Hôtel de police sont restitués. Après des mois d'attente, si les propriétaires ne se manifestent pas ou s'ils ne sont pas joignables / identifiables, les objets sont transférés, cédés ou détruits.

- 60 % de transfert (renvoi d'une carte bancaire à la banque, d'une carte nationale d'identité en Préfecture?)
- 5 % cédés aux Domaines pour vente aux enchères
- 13 % de destruction

Chaque objet trouvé est répertorié dans un logiciel avec un descriptif accompagné de photos. S'il n'est pas restitué à son propriétaire, la procédure pour Domaines (vente aux enchères) ou destruction est enclenchée.

Deux commissaires-priseurs des Domaines sont chargés d'inventorier les objets sélectionnés sur le logiciel.

Sur leur décision, ils remettent soit un procès verbal de remise pour ceux qui seront pris et vendus aux enchères soit un procès-verbal de destruction pour les autres.

Publiez une annonce en ligne !

La Préfecture de police a mis en ligne un site pour recenser des objets trouvés à Paris et sur les départements périphériques. Les annonces publiées permettent de mettre en relation les personnes qui ont perdu un objet et celles qui l'ont trouvé.

Contact

Police municipale

1 Av. du Capitaine Tarron
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01 34 58 11 70